

Le 8 juin 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de juin 2020, à huis clos, par voie de conférence téléphonique enregistrée, à 19 h 30.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, Mario Laplante, Réjean Labarre et Jean-Claude Guévin formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Est absent : monsieur René Doucet

3. Adoption de l'ordre du jour 2020-06-81

Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation de la séance à huis clos
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2020
6. Rapport des comités et des activités du mois
7. Adoption des comptes payés et à payer
8. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
9. Autorisation de paiement de factures relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01
10. Mandat à madame Danielle Gamelin – élaboration du planification stratégique de la Municipalité
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 649 700 \$ qui sera réalisé le 16 juin 2020
12. Résolution d'adjudication relative au règlement d'emprunt 2019-01 À VENIR
13. Renouvellement de la location du panneau publicitaire situé sur le lot 5 230 508
14. Approbation des travaux de voirie – été 2020
15. Voirie – demande de fermeture de fossé au 631, rang Saint-Joseph
16. Autorisation de branchement du lot numéro 5 230 512 du cadastre du Québec aux réseaux d'aqueduc et d'égout
17. Autorisation de branchement du lot numéro 6 310 843 du cadastre du Québec aux réseaux d'aqueduc et d'égout
18. Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2020
19. Soumission pour remplacement vannes et clapets au poste de pompage de la station d'épuration des eaux usées
20. Soumission – remplacement de la deuxième pompe au poste principal des eaux usées
21. Bibliothèque municipale – annulation des amendes
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

4. Acceptation de la séance à huis clos 2020-06-82

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

Adoptée

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2020 2020-06-83**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2020 tel que rédigé.

Adoptée

6. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. **Adoption des comptes payés et à payer 2020-06-84**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 162 360,57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 30 mai 2020 totalisant 54 819,03 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 mai 2020 totalisant 9 569,63 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 mai 2020 au montant de 13 222,13\$ \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mai 2020 totalisant 84 749,78 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

8. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2020-06-85

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

RÉSERVE	PAYABLE À	MONTANT	ACTIVITÉ
Réserve	Accommodation Boisclair	100,00 \$	Défi de Léo
	Boucher, Mikael	29,19 \$	Bureau
Réserve	Boucher, Mikael	100,00 \$	Défi de Léo
Réserve	Boucher, Mikael	100,00 \$	Défi de Léo
Réserve	Boucher, Mikael	200,00 \$	Défi de Léo
	Boudreault, Mélina	74,68 \$	Camp de jour
	Centre de la Biodiversité du Québec	323,00 \$	Camp de jour
Réserve	Houle, Cécille	2 414,48 \$	Fête Nationale
Réserve	Lacharité, Claudia	93,98 \$	Défi de Léo
Réserve	Lacharité, Claudia	20,96 \$	Défi de Léo
Réserve	Lacharité, Claudia	300,00 \$	Défi de Léo
	Pro Pieux Fondations	402,41 \$	Terrasse dek
Réserve	SIUCQ-OMU	360,00 \$	Défi de Léo
Réserve	Traitements des eaux RM	114,98 \$	Défi de Léo
		4 633,68 \$	

Adoptée

9. Autorisation de paiement de factures relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01
2020-06-86

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2019-04-63 la Municipalité a accepté de procéder à un emprunt temporaire ouvert au montant de 1 100 000 \$ et portant intérêt au taux variable de 3,80 % auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 87 072,47 \$, taxes incluses, à *CR Nouvel-Air 2018 Inc.* pour les la libération partielle de la retenue relative aux travaux d'agrandissement du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 1 720,62 \$, taxes incluses, à *Boisvert et fils, électriciens inc.* pour le branchement du panneau indicateur du dek hockey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de 88 793,09 \$, taxes incluses, selon la recommandation de *Faucher Gauthier architectes inc.*, à même l'emprunt temporaire ouvert de 1 100 000 \$ relativement au Règlement 2019-01 afin d'effectuer le paiement des services rendus.

Adoptée

**10. Mandat à madame Danielle Gamelin – élaboration du planification stratégique de la Municipalité
2020-06-87**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston est une municipalité dynamique, en continuel développement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit statuer sur les orientations stratégiques de la municipalité, et ainsi déterminer les priorités et les projets à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens une planification stratégique s'avère nécessaire afin de définir le positionnement que la Municipalité souhaite prendre et ainsi poursuivre sa bonne gouvernance;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Danielle Gamelin qui estime que ledit mandat pourrait se situer entre 40 et 50 h à un taux horaire fixe de 150 \$ et des frais de déplacement de 0,50 \$/km à partir de Nicolet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser madame Danielle Gamelin à titre de consultante pour l'élaboration d'une planification stratégique triennale pour la Municipalité..

Adoptée

**11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 649 700 \$ qui sera réalisé le 16 juin 2020
2020-06-88**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite emprunter par billets pour un montant total de 649 700 \$ qui sera réalisé le 16 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-01	649 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-01, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	25 700 \$	
2022.	26 300 \$	
2023.	26 900 \$	
2024.	27 600 \$	
2025.	28 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	514 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

12. Résolution d'adjudication relative au règlement d'emprunt 2019-01 2020-06-89

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juin 2020
Montant :	649 700 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juin 2020, au montant de 649 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 700 \$	1,25000 %	2021
26 300 \$	1,40000 %	2022
26 900 \$	1,50000 %	2023
27 600 \$	1,65000 %	2024
543 200 \$	1,75000 %	2025

Prix : 98,25900

Coût réel : 2,12922 %

2 - CAISSE DESJARDINS GODEFROY

25 700 \$	2,22000 %	2021
26 300 \$	2,22000 %	2022
26 900 \$	2,22000 %	2023
27 600 \$	2,22000 %	2024
543 200 \$	2,22000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,22000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 700 \$	2,26000 %	2021
26 300 \$	2,26000 %	2022
26 900 \$	2,26000 %	2023
27 600 \$	2,26000 %	2024
543 200 \$	2,26000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,26000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2020 au montant de 649 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-01. Ces billets sont émis au prix de 98,25900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

13. Renouvellement de la location du panneau publicitaire situé sur le lot 5 230 508 2020-06-90

CONSIDÉRANT que Gestion Céré inc., souhaite renouveler la location du panneau publicitaire situé sur le lot 5 230 508 (ancien terrain de Commonwealth Plywood), appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est disposée à renouveler la location pour une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la demande de renouvellement de location pour une durée d'un an, à savoir du 10 juin 2020 au 10 juin 2021;
- Que le prix de location sera de 1 000 \$, plus les taxes applicables;
- Que l'aménagement, l'entretien et les réparations du panneau publicitaire seront à la

charge du locataire;

- Qu'aucune modification au panneau publicitaire ou au contenu publicitaire n'est autorisé sans le consentement de la Municipalité;
- Que le maire, monsieur Jean-Guy Doucet et la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

14. Approbation des travaux de voirie – été 2020
2020-06-91

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire planifier ses travaux de voirie pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser les travaux de réparation d'asphalte sur les rues suivantes :
 - Rang 7
 - Rang 8
 - Rang 11
 - Rang des Martin
 - Rue Venelle
 - Rue de la Clairière
 - Rue Bon-Air
 - Rue Béliveau
 - Rue Vincent
 - Rue Dauth
 - Coin des rues Lamothe et Beaudoin
- D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres publiques pour l'asphaltage de ces divers tronçons de routes;

Adoptée

15. Voirie – demande de fermeture de fossé au 631, rang Saint-Joseph
2020-06-92

CONSIDÉRANT la demande de madame Nicole Dufresne concernant la fermeture du fossé en façade de sa propriété située au 631, rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation du responsable des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser madame Nicole Dufresne à fermer le fossé, rue une longueur de 100 pieds, en façade de sa propriété située au 631, rang Saint-Joseph;
- Que les frais inhérents à ces travaux soient à la charge du propriétaire;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision du responsable des travaux publics.

Adoptée

16. Autorisation de branchement du lot numéro 5 230 512 du cadastre du Québec aux

réseaux d'aqueduc et d'égout
2020-06-93

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de madame Chantal Houle, situé au 35, rue Doucet;

CONSIDÉRANT que ledit lot n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour le lot numéro 5 230 512 du cadastre du Québec;
- De facturer aux propriétaires du lot numéro 5 230 512 des frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

17. Autorisation de branchement du lot numéro 6 310 843 du cadastre du Québec aux réseaux d'aqueduc et d'égout
2020-06-94

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de *Construction Groupe Comeau-Forest inc.*, pour un lot situé sur la rue Alie;

CONSIDÉRANT que ledit lot n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour le lot numéro 6 310 843 du cadastre du Québec;
- De facturer aux propriétaires du lot numéro 6 310 843 des frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

18. Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2020
2020-06-95

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher du personnel pour son camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'embaucher, les personnes suivantes, pour le camp de jour 2020, à savoir :

Coordonnatrice

<u>Nom</u>	<u>Salaire</u>
Boudreault, Mélina	16,50\$

Préposé à l'équipement

<u>Nom</u>	<u>Salaire</u>
Houle, Mika	13,10\$

Animateurs

<u>Nom</u>	<u>Salaire</u>
Beumier, Marc-André	13,60\$
Bégin, Sarah	13,35\$
Bergeron, Audrey	14,10\$
Boucher, Anabelle	13,60\$
Bourassa, Kimberly	13,35\$
Désilets, Marilie	13,35\$
Désilets, Sarah	13,35\$
Houle, Justin	15,00\$
Houle, Nathan	13,60\$
Therrien, Alexandra	13,35\$
Tourigny, Camille	13,35\$
Turcotte, Daphnée	13,35\$

Adoptée

**19. Soumission pour remplacement vannes et clapets au poste de pompage de la station d'épuration des eaux usées
2020-06-96**

CONSIDÉRANT que les deux vannes et deux clapets sont à remplacer au poste de pompage de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les clapets sont non étanches et les vannes sont inopérables;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer cet équipement;

CONSIDÉRANT la soumission de *Danovar inc.* au montant de 12 735,62 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser, l'achat de deux vannes et de deux clapets pour la sommes de 12 735,62 \$, taxes en sus, auprès de *Danovar inc.*;

Adoptée

**20. Soumission – remplacement de la deuxième pompe au poste principal des eaux usées
2020-06-97**

CONSIDÉRANT que la deuxième pompe du poste principal des eaux usées est brisée et qu'une réparation est impossible;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Danovar inc.* a été mandaté pour la réparation et remplacement des pièces de la première pompe en décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir le service de traitement des eaux usées en cas de bris de la pompe principale;

CONSIDÉRANT la soumission pour l'achat d'une nouvelle pompe au coût de

49 687,65 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser l'achat de ladite pompe auprès de *Danovar inc.* au coût de 49 687,65 \$, taxes en sus.

Adoptée

21. Bibliothèque municipale Lucille M. Desmarais – annulation des amendes
2020-06-98

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Lucille M. Desmarais est fermée depuis le début du confinement à la mi-mars;

CONSIDÉRANT que les usagers n'ont pas pu retourner leurs livres à cause des mesures en lien avec la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'annuler les amendes jusqu'au 30 septembre 2020.

Adoptée

22. Période de questions

La séance étant à huis clos, la période de questions allouée aux citoyens n'a pas lieu.

23. Levée de l'assemblée
2020-06-99

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 05.

Adoptée

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva, directrice générale